piers, sous le commandement du capitaine Hubert, est alors venu se placer devant la Bourse.

A midi 10 minutes, MM. Carrette, maire, Lepers, Milbéo et Desobry, adjoints, sont sortis de l'Hôtel-de-Ville, accompagnés de M. Josson, trésorier des pompiers et de M. le docteur Delattre, leur médecin-major, qui étaient allés prévenir la municipalité. La *Grande-Harmonie* joue la *Marseillaise*.

Ces messieurs circulent dans les rangs, exprimant leur satisfaction sur la bonne tenue des hommes ; ils s'arrêtent devant les vétérans auxquels M. le Maire adresse quelques paroles de félicitation.

La revue terminée, le caporal de lance Florimond Steelebout sort des rangs et est amené devant M. Carrette, qui lui remet la médaille d'argent de 2e classe décernée pour les bons services et les nombreux actes de dévouement de ce brave caporal qui compte vingt et un ans de services au corps. Les clairons et les tambours sonnent et battent aux champs pendant qu'il rentre dans les rangs.

L'administration municipale s'est alors placée sur le perron de l'hôtel-de-ville et le corps des Sapeurs-Pompiers a défilé devant elle aux sons d'un brillant pas redoublé exécuté par la *Grande-Harmonie*.

Malgré la pluie, qui heureusement a cessé pendant la revue, la foule était nombreuse sur la Grande-Place. Des cris de: Vive Carrette, vive le Maire se sont fait entendre à plusieurs reprises.

A trois heures et demie le canon de l'hôtel des pompiers et le rappel des tambours annonçaient l'ouverture du banquet qui a eu lieu dans la grande salle des fêtes gracieusement décorée pour la circonstance.

M. Carrette, maire, présidait la table d'honneur, ayant à sa droite M. Monmarché, directeur de la *Grande-Fanfare*, et à sa gauche le capitaine Hubert. Nous avons remarqué à cette même table les adjoints MM. Branquart, Milbéo, Lepers et Desobry, et neuf conseillers municipaux : MM. Vandeputte, Emile Poulain, Pierre Cnudde, Derzelle, Dubrulle, Wilfart, Victor Poulain, Wichart et Paul Rose.

Etaient également présents : MM. Koszul, directeur de la *Grande-Harmonie* ; Schiller, membre de la commission administrative de la *Grande-Harmonie*; le docteur Delattre, médecin-major; Duhamel, chef de bureau à l'Etat-Civil ; Obin, chef de bureau au secrétariat ; Roger, capitaine à Croix ; Flatel, sous-lieutenant, à Croix ; Josson, lieutenant-trésorier des Pompiers de Roubaix ; Delahousse, lieutenant, à Tourcoing ; Morel, sous-lieutenant, à Tourcoing ; Selosse, lieutenant, à Wattrelos ; Scohy, lieutenant, à Tourcoing ; Pilot, lieutenant de Holden's frie brigade à Croix ; Delannoy, ancien sergent des sapeurs-pompiers de Paris, chevalier de la Légion d'honneur. Citons aussi des délégués de la *Grande-Harmonie*, de la *Grande-Fanfare*, des pompiers de Tourcoing, Croix, Wattrelos, Cysoing et Halluin.

Au dessert, M. le Maire a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Citoyens,

» En mon nom personnel, comme maire, et au nom de la commission des fêtes, je vous remercie de votre bienveillant accueil et je vous félicite de la bonne organisation du corps des sapeurs-pompiers.

» En venant chez vous, je croyais venir dans une maison ordinaire; mais j'ai été surpris de la parfaite organisation qui y règne. Dans cette salle se trouve un corps d'élite des plus honorables, composé d'ouvriers, dont le dévouement est sans bornes.

» Ce dévouement entraîne même des maladies contractées dans des incendies, où vous protégez le bien des autres.

» En entrant à l'administration, nous avons pensé au corps des sapeurs-pompiers. Bien que son organisation soit bonne et toute volontaire, il me semble qu'il est nécessaire de la compléter et ce qu'il y a à faire, c'est de donner à cette organisation une base plus forte.

» C'est pourquoi je crois que les Compagnies d'assurances pourraient nous venir en aide ; car votre travail et votre dévouement leur profitent principalement. Elles devraient verser chaque année une somme nécessaire à l'entretien d'une caisse de secours.

» Il y a parmi vous des malheureux, qui, lorsqu'ils sont malades à la suite d'un sinistre, ne peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. C'est pourquoi j'ai pensé que le conseil municipal avait devoir d'alimenter chaque année cette caisse de secours.

» Il accomplira ainsi une œuvre philantropique. »

Toute l'assistance applaudit à ces paroles et chante un chaleureux vivat en l'honneur de M. le maire qui remercie l'assemblée.

Le capitaine Hubert prononce ensuite le discours suivant :

« Messieurs,

» Donnons d'abord un souvenir de regret à notre capitaine-commandant M. Lansiaux, mort victime de son dévouement ; sa famille peut être persuadée qu'il ne sera jamais oublié.

» Je remercie M. Carrette, maire de la ville de Roubaix, MM. les adjoints, les conseillers municipaux, les autres autorités, la presse et les frères d'armes de leurs marques de sympathie et d'avoir bien voulu, par leur présence, donner un grand éclat à cette fête de famille. Elle a lieu tous les ans dans cette salle, où nous nous réunissons toujours avec une joie nouvelle pour resserrer les liens de notre amitié fraternelle et pour féliciter ceux qui ont obtenu la récompense due aux braves pompiers.

» Soyons toujours sur la brèche et continuons à accomplir la tâche sublime qui nous est imposée par le devoir et la discipline, afin de mériter la continuation des marques de sympathies et d'être soutenus dans nos devoirs par la bienveillance des autorités.

» Buvons à la santé de l'autorité administrative ainsi qu'à celle de MM. les invités.

» Je propose un chaleureux vivat en leur honneur. »

Le capitaine Roger, des Sapeurs-pompiers de la ville de Croix, succède à son collègue de Roubaix et parle en ces termes ;

« Messieurs,

» Interprète des sapeurs-pompiers de Tourcoing, Croix municipal, Croix-Holden, Wattrelos, Cysoing et Halluin, je ne saurais laisser passer cette belle fête de famille sans adresser tous mes remerciements à notre cher capitaine Hubert pour le bienveillant accueil qu'il nous procure en cette circonstance.

» Depuis 20 ans que j'ai l'honneur de participer aux fêtes des pompiers de Roubaix, j'ai toujours vu avec plaisir cette belle harmonie qui existe toujours parmi les sapeurs-pompiers de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix-Holden, Croix municipal, Cysoing et Halluin.

» Je souhaite, Messieurs, que cette bonne confraternité se perpétue encore longtemps et nous permette de resserrer les liens d'amitié qui nous unissent ; nous devons nous considérer tous comme des frères.

» Messieurs, je bois à la santé des sapeurs-pompiers de Roubaix et à leur digne capitaine, M. Hubert, dont le dévouement est si connu. »

Un concert improvisé a terminé le banquet. Des amateurs des diverses sociétés représentées y ont pris part et recueilli les applaudissements des assistants.

Un bal des plus animés a terminé cette brillante fete.

— Aujourd'hui lundi, le corps des Sapeurs-Pompiers a assisté en l'église Saint-Martin, à 11 heures, à une messe célébrée à l'intention des membres défunts, et il prendra part, à trois heures, à un grand concours de tir qui doit avoir lieu au *Tir National*, rue Ampère.

La « Cœcilia », qui prend part aujourd'hui, au concours d'orphéons de Tourcoing, a donné dimanche, devant un public nombreux, une audition des chœurs qu'elle doit y chanter. L'interprétation a paru parfaite à tous.

MM. Carrette, maire, Desobry et Branquart, adjoints, se trouvaient dans la loge réservée à l'administration.

Récompenses accordées par la société protectrice des animaux. — Parmi les récompenses qui viennent d'être accordées par la société protectrice des animaux :

Médailles de bronze. — MM. Désiré Châtelet, brigadier de police et Théophile Cochez, agent de Sûreté, à Roubaix.

Mentions honorables : MM. Louis Jonville, Pierre Lepan, Auguste Stoltz, sous-brigadier de police ; Labbe et Brouillard, agents de sûreté ; Louis Bourgeois, Julien Catteau, Emile Decourcelle, Théodore Delcueillerie, Jules Descamp, Victor Fildard, Polycarpe Leclerc, Louis Lescaille, Louis Lézy, Platevoet et Wanin, agents de police, à Roubaix.

Les visites à la municipalité. — M. le commissaire central et MM. les commissaires de quartiers ont rendu une visite officielle, samedi matin, à la municipalité.

D'autres fonctionnaires ont fait, ces derniers jours, une visite semblable à M. le Maire et à MM. les adjoints.

La réunion du Théâtre Deschamps, organisée pour venir en aide aux ouvriers grévistes de la Société Anonyme, annoncée pour huit heures et demie, s'est ouverte à neuf heures un quart devant une salle à peu près à demi-pleine.

Culine est nommé président d'honneur; les citoyens Dubrulle, conseiller municipal, Braskam et Clabeau, sont nommés président effectif et assesseurs.

Le citoyen Bailleul se propose d'examiner les causes qui ont produit la grève et de quel côté sont les torts. Il voit, dans la nouvelle grève, une niche jouée par les patrons à la municipalité : ils ont agi de manière à provoquer une grève, afin qu'on puisse dire qu'après un mois de municipalité socialiste, il y a déjà des cessations de travail.

L'orateur fait le procès de la Société anonyme : ce sont les prix qui ont amené la cessation du travail, car, selon lui, nulle part à Roubaix, les prix ne sont aussi bas qu'à la Société anonyme.

On applaudit et l'on crie : « A bas Reboux ! »

L'orateur fait remarquer que l'on ne se trouve pas dans une réunion politique, et qu'il s'agit seulement aujourd'hui d'une question de travail. Il affirme que, depuis deux ans, les salaires ont continuellement baissé à la Société anonyme; l'orateur, pour prouver son assertion, entre dans des détails techniques et affirme qu'on a retenu sept francs à des ouvriers après une paie qui datait de deux mois, sous prétexte qu'on s'était trompé. Le citoyen Bailleul conclut de ces faits que la grève est légitime.

Le discours du citoyen Bailleul est souvent émaillé d'interruptions, de cris de : Marque, Reboux ! et d'insultes à M. Julien Lagache.

L'orateur rappelle les grévistes de chez Fauvarque, qui ont tenu bon cinquante jours : les patrons ont promis alors, sinon d'augmenter les salaires, du moins d'améliorer les matières. Pourra-t-on améliorer les matières à la Société anonyme ? Le citoyen Bailleul ne le pense pas et il prédit que dans un an les matières de chez Delattre seront encore plus mauvaises qu'aujourd'hui.

Il termine en disant que les ouvriers de la Société Anonyme resteront calmes, qu'ils ne feront pas ce qu'ils ne doivent pas faire, mais aussi qu'ils feront tout ce qu'ils doivent faire.

Ce discours terminé, on fait une quête pour les grévistes.

Le citoyen Lambert, trésorier du syndicat de l'industrie textile de Lille, commence par une autobiographie un peu longue, affirmant qu'il y eut un temps où l'on allait chercher à la gare de Roubaix, les tisserands qui arrivaient de l'étranger : du moins, on l'a fait pour lui.

Passant à la question du jour, la grève de la Société anonyme, l'orateur dit qu'il faut s'occuper énergiquement, sous la protection de la municipalité, de faire aboutir cette grève. Si elle échoue, dit-il, vous succomberez avec honneur. Il ajoute qu'on peut quêter sans crainte pour les grévistes — et qu'il faut aller le faire demain dans les grands cafés, et sur les terrasses du Boulevard. Aujourd'hui, l'on avait déjà commencé, mais des agents avaient voulu mettre le holà : le citoyen Lambert dit avoir été trouver, à ce sujet, le commissaire central et un autre commissaire qui lui auraient déclaré que les agents avaient commis un excès de zèle et qu'on fermerait les yeux.

En passant, et en répondant à de nouveaux : marque, Reboux ! — l'orateur fait la leçon à l'assistance, lui disant qu'elle s'occupe malheureusement trop de politique, ce qui n'est pas à l'ordre du jour et qu'elle néglige l'examen de ses véritables intérêts.

L'orateur passe en revue différentes grèves qui ont éclaté récemment à Lille et à La Madeleine, et où les ouvriers ont été vaincus par faute d'énergie. Le citoyen Lambert trouve le remède à cette situation dans les résolutions prises au congrès des chambres syndicales de l'industrie tenu à Lyon, et préconise l'union qui fait la force et donne la victoire.

Le citoyen Dubrulle, président, espère que tous les assistants auront compris ce que vient de dire le délégué de Lille, — puis un ordre du jour est voté, engageant les assistants à soutenir moralement et pécuniairement les grévistes de la Société Anonyme.

La séance est levée à 11 heures.

La grève des tisserands de la Société Anonyme de Roubaix. — Rien de changé dans la situation. Samedi matin, vers neuf heures et demie, une délégation de cinq membres, représentant les cinq catégories de métiers, s'est présentée à la fabrique, rue de Soubise. Elle a été accueillie par la même fin de non-recevoir. Aucun incident à signaler au dehors.

Le recensement des chevaux. — La première commission de classement des chevaux opérera à Roubaix, boulevard Gambetta, jusque mercredi 8 juin, à neuf heures précises du matin. Dans l'après-midi, elle se rendra à Wattrelos, où elle commencera ses opérations à partir de deux heures. Des procès-verbaux vont être dressés à la charge des propriétaires retardataires.

Un succès à l'Exposition canine d'Anvers. — L'un de nos concitoyens vient d'obtenir un véritable succès à cette exposition. Deux chiens bien connus ici, *Tosca*, chienne de la race grand danois, a eu le 1er prix, et *Arlequin*, une première mention.

Une scène de sauvagerie. — Dans l'après-midi de samedi, vers trois heures, une scène de véritable sauvagerie a mis en émoi les habitants de la rue de Naples.

M. J.-B. Mathieu, charpentier, établi dans cette rue, avait pour locataire, au premier étage de la maison qu'il occupe, un nommé Auguste D..., vivant en commun avec une fille Adèle, dont nous ne connaissons que le prénom.

Le faux ménage occupait une seule chambre, dont il n'avait pris possession que depuis quelques semaines; il y nourrissait dans une promiscuité complète, plusieurs chiens de grande taille, du genre de ceux employés par les fraudeurs pour leurs expéditions. Ces animaux, qui étaient là comme au chenil, entretenaient dans l'étroit local et dans toute la maison, une odeur insupportable qui ne pouvait longtemps convenir à M. Mathieu. Aussi donna-t-il bientôt congé à son locataire. Il y a une huitaine de jours celui-ci allait avec sa compagne et ses chiens habiter la rue des Anges.

L'homme et la femme avaient gardé une profonde rancune de cette expulsion : elle ne devait pas tarder à éclater.

Ils venaient boire journellement dans certains estaminets du quartier, à proximité de leur ancien logement, cherchant avec patience une occasion favorable de se venger sur M. Mathieu, ou sur les membres de sa famille; et ils ne se gênaient pas pour le dire à qui voulait l'entendre.

Samedi après-midi, Mme Mathieu sortait de chez elle pour aller à un magasin d'épiceries du voisinage ; elle tenait sur ses bras un bébé de quelques mois à peine.

Les deux complices, aux aguets à peu de distance, se mirent à sa poursuite en l'injuriant de la façon la plus grossière, et lui barrèrent la route. La fille Adèle, excitée par D..., se rua comme une bête fauve sur la malheureuse mère, sans aucune pitié pour le tout jeune enfant, qu'elle serrait contre son sein, pour le défendre. La forcenée la prit par les cheveux, et lui laboura le visage de coups de poing et de coups d'ongles; puis, la saisissant par le poignet droit, elle le lui mordit cruellement à deux places.

Cette agression sanglante avait pour témoins de nombreux spectateurs; mais personne n'osa intervenir, à cause de la présence d'un chien de D..., qui se tenait sur les talons de sa maîtresse.

Leur vengeance satisfaite, les criminels s'éloignèrent, et Mme Mathieu, plus morte que vive, put regagner son domicile.

Une heure plus tard, M. Mathieu, absent pour ses affaires, rentrait à la maison, et apprenait l'inqualifiable attaque dont sa femme venait d'être victime. Peu de temps après, il allait déposer une plainte au commissariat du 2e arrondissement.

Un ignoble personnage. — Il y a quelques jours, un homme de 38 ans, marié et père de famille, Louis Henno, défourneur à la briqueterie établie, route de Lannoy, sur les terres de Mme veuve Descat, commettait un outrage public à la pudeur, à l'endroit même où il travaille. Une dénonciation motivée ayant signalé cet acte scandaleux à M. Vancostenoble, commissaire de police du 3e arrondissement, ce fonctionnaire a fait arrêter le coupable, vendredi, à son domicile, au numéro 191 de la rue du Pile. Il a été dirigé sur Lille le lendemain.

Un accident s'est produit, samedi matin, à six heures, rue Jeanne-d'Arc, près des Halles centrales ; une voiture de marchand de fruits et légumes stationnait vis-à-vis d'une porte latérale des Halles, lorsqu'un client vint demander à la marchande, Léonie Bruckmans, de lui vendre un panier de salades; celle-ci, afin d'optempérer au désir de sa cliente, était montée sur le marche-pied quand, tout à coup, par suite d'un trop brusque mouvement, elle glissa et tomba sur la bordure du trottoir; relevée aussitôt par des marchands, témoins de l'accident, on la conduisit dans un estaminet voisin pour lui donner des soins; on constata que Mme L. Bruckmans avait l'avant-bras démis et plusieurs contusions, heureusement sans gravité, à la tête et à la jambe. Elle a été reconduite chez elle en voiture, rue de Mouveaux.

Un accident rue Neuve. — Samedi soir, vers neuf heures, une femme d'une cinquantaine d'années a été renversée par une voiture, rue Neuve. Dans sa chute, elle s'est fracturé le pied droit. Elle a été reconduite à son domicile.

Une violation de domicile. — Dans l'après-midi de vendredi, rue de Lannoy, un tisserand du nom de D..., légèrement pris de boisson, est entré dans l'estaminet de M. Poulain. Il a pénétré dans la chambre d'une locataire, Mlle Marie B..., et y a bousculé tous les meubles. Cet individu a été conduit au dépôt, à la disposition de M. le commissaire du 3e arrondissement.

Les arrestations. — Samedi matin, vers cinq heures, l'inspecteur de sûreté, M. Huyghe, accompagné de quatre agents de brigade, a fait une visite dans les briqueteries et adx abords des fermes des environs de Roubaix. Un fraudeur sans domicile fixe a été trouvé dans la grange de la ferme Delplanque, *couché sur un tas de foin*. Cet individu qui se nomme Joseph Hoppe, âgé de 25 ans, né à Valenciennes, a été écroué au poste central.

Une chute malheureuse. — Vendredi, vers cinq heures du soir, Mme Thérèse Dumoulin, marchande de beurre, boulevard d'Armentières, avait été chercher un seau d'eau chez M. Bayart, cabaretier, rue du Fresnoy. En sortant de la maison, elle fit un faux-pas; et tomba si malheureusement qu'elle ne fut plus en état de se remettre sur les jambes. On transporta la pauvre femme à son domicile. Un médecin, appelé aussitôt pour lui donner des soins, constata une fracture de la cheville droite.

Une rixe a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi, entre souteneurs, rue du Chemin de Fer, près de la rue de l'Alouette. Des coups de couteaux auraient été échangés. On ignore encore la cause de cette scène sanglante, sur laquelle il est difficile de faire la lumière.

Trois individus ont insulté longuement, dimanche, vers minuit, M. P. Godreuille, cabaretier rue de la Flandre, et l'un d'eux a jeté, sur la porte, un énorme pavé qui l'a défoncée. Ils sont activement recherchés.

Un acte de probité. — M. Désiré Delescluse, boucher, rue de la Vigne, a déposé, lundi matin, au bureau du commissariat central, une somme d'argent relativement forte, trouvée par lui, dimanche soir, sur la voie publique.

Lys-lez-Lannoy. — *Le carrousel.* — C'est lundi prochain 12 juin, qu'aura lieu chez M. Barbieux, à la place, le grand carrousel au bénéfice des pauvres. Il y aura 11 prix répartis comme suit : 1er prix, 120 fr.; 2e, 110; 3e, 80; 4e, 60; 5e, 40; 6e, 30; 7e, 20; 8e, 9e, 10e et 11e, Surprises.

Hem. — *Un concert.* — L'harmonie de la citadelle organise, pour le 19 juin prochain, un grand concert dans les jardins de M. V. Declercq.

L'entrée est fixée à 50 centimes.

Flers. — *Les dévaliseurs de poulaillers.* — Depuis un certain temps, l'on enlève des volailles dans la commune et l'on n'est pas encore parvenu à mettre la main sur les coupables. La nuit dernière, on a encore volé 35 poules et 2 coqs chez M. Billiet-Duthoit; chose étrange, le domestique, qui a sa chambre auprès du poulailler, n'a rien entendu.

Plainte a été portée à la gendarmerie.

Annappes. — *Grand concours de coqs.* — Le dimanche 19 juin, aura lieu chez M. Jean Chantraine, à l'estaminet de l'« Aiguille d'or », un grand concours de coqs : douze sociétés y prendront part : la mise est fixée à sept francs. Chaque coq gagnant aura 20 francs.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures 1[2 à midi, et de 2 heures à 4 heures, rue du *Collège, 73, (en face du Collège).* 28021-56342

Le Petit Conseil. — Sans échauffer l'organisme, le Rob Lechaux est un tonique de premier ordre, qui nettoie le terrain diathésique, réduit les engorgements les plus indolents, de la peau, des glandes et des viscères, élimine les virus qui troublent le liquide sanguin, imprègnent les cellules vitales et minent insidieusement les constitutions languissantes.
30928d Dr DELATOUR.

Communications diverses

Société artistique de Roubaix - Tourcoing. — Messieurs les membres de la société sont informés que l'assemblée générale des sociétaires, prévue par l'article XIV des statuts; aura lieu au local de la société, rue de l'Espérance, le samedi onze juin prochain, à 8 heures 1[2 du soir.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Conseil municipal. — *Séance du 3 juin. (Suite.) — Nomination des commissions.* — Sont élus : *Commission Scolaire :* MM. Watrelos Léon, Leuridan Louis, Dupont Alfred, Delmarre-Dupont, Bonte Pierre, Dubrulle Jules, Lepers Carlos, Hien-Dubois, Spriet-Dassonville.

Commission des Finances : MM. Thérin-Carrette, Spriet-Dassonville, Leuridan Louis, Watrelos Léon, Debreux Jean-Baptiste, Hien-Dubois.

Commission des travaux. — MM. Bonte Pierre, Watrelos Léon, Hien-Dubois, Labbe Henri, Leuridan Louis, Dubus J.-B., Dubrulle Jules, Jubaru Emile, Plouvier Louis. La séance a été levée à 11 heures.

Arrestation de deux fraudeurs. — Le brigadier Bauduin, le sous-brigadier Poulain et le préposé Dujardin, de la brigade de Wattrelos, étant de service, samedi, vers 2 heures du matin, au chemin Castel, distant de 500 mètres environ du territoire belge, ont arrêté les nommés Achille Vanneste et Emile Delcroix, porteurs de 14 kilogs de poivre en grains et de 420 boites d'allumettes de provenance étrangère : le tout d'une valeur de 266 francs.

La fraude. — Les préposés Hamelin, Rabaud et Pienez, de la brigade des douanes de la Houzarde, de service vendredi à la Croisade Glorieux, à quelques mètres de la frontière, virent venir de Belgique et pénétrer en France par la route légale du bureau, un individu porteur de vannerie. Ils observèrent le voyageur et le virent détourner la route et s'engager dans la plaine Collens, située en avant du bureau. L'inconnu ne faisant pas la déclaration voulue, les préposés lui déclarèrent — il se nomme Henri Buttel et demeure à Dottignies — la saisie de ses marchandises qui consistaient en 3 k. vannerie en rubans de bois, et 10 k. vannerie en végétaux bruts d'une valeur de 9 fr.

Le même jour, le sous-brigadier Dubois et le préposé Prenez, de la Houzarde, assistés des préposés Seguin et Lemaire, du Grimonpont, ont confisqué à la nommée Mathon Léonie, servante chez M. Emile Casier, marchand de légumes au hameau du Petit Paris. 28 kilogs d'asperges et 6 kilogs vannerie en végétaux bruts — le tout de provenance étrangère et d'une valeur de 21 fr. 50.

TOURCOING

La messe des « Crick-Sicks » à Saint-Christophe. — *Depuis l'exécution de la messe de Brosset* qui date de plusieurs années déjà nous n'avions pas assisté à une aussi belle audition de musique religieuse. Et celle que les orphéonistes *Crick-Sicks* ont donnée le dimanche de la Pentecôte, en l'église Saint-Chistophe, était plus imposante encore, tant par la valeur de l'œuvre que par le nombre des exécutants. Près de deux cents chanteurs et instrumentistes ont interprété une sublime page de notre grand maëstro Gounod, la Messe de Sainte-Cécile pour chœur d'hommes et d'enfants avec accompagnement.

Nous donnerons d'abord une analyse succincte de cette œuvre la plus importante que Gounod ait donnée dans le genre purement religieux.

Le *Kyrie eleison* écrit sobrement a bien l'onction et la douceur qui conviennent à la prière.

Le début du *Gloria* tranche sur l'ordinaire. Au lieu d'un prélude bruyant c'est un chant de soprano, sorte de concert de voix célestes qu'idéalise encore un motif de cor dans l'accompagnement d'orchestre. Le *Laudamuste* revêt la forme triomphale d'une puissance ravissante. Nous aimons beaucoup aussi le *Domini Pili unigenite*, duo de ténor et basse appuyé par un contre-chant de violoncelle.

La fugue classique apparaît dans le *cum sancto spiritu*, mais elle est d'un beau sujet, point trop longue et très heureusement conduite.

La première partie du *Credo* est traitée et développée largement et dans le bon style. L'unisson produit un très grand effet.

Le passage si touchant de l'*Incarnatus est* rendu par le ténor alternant avec le chœur, nous a semblé d'une belle expression, sans recherche ni emploi de ces effets tragiques incompatibles avec l'idée religieuse. Le *Resurrexit* est très brillant, et l'auteur a aussi rompu avec la banalité en n'abusant pas de la fugue dans le *cum sancto* qui se termine néanmoins par un éclatant *Amen*.

Citons en passant une suave mélodie d'*Invocation à Ste-Cécile*, faisant partie intégrande de la messe de Gounod, et exécutée par l'orchestre à l'Offertoire.

L'auteur a développé le *Sanctus* avec un rare bonheur ; le *Benedictus*, surtout, écrit pour voix de ténor dans une forme très pure et très pathétique, est réellement émouvant.

L'*Agnus* est un bijou d'orchestration ; motif de grâce et de sérénité, il exprime bien la paix et l'espérance du vrai croyant.

Telle est, bien imparfaitement analysée, cette composition inspirée, la plus grande sans contredit que nous ayons entendue jusqu'ici à Tourcoing.

Les *Crick-Sicks* ont encore chanté un *O Salutaris* d'une douceur et d'une suavité exquise.

Le *Tantum ergo* étan[illegible] Riga. Voilà aussi une œuvre qui mérite d'être signalée. [illegible] bien l'acte d'adoration dans toute son ampleur et sa profonde conviction. Il y a là des modulations d'une facture large surtout dans le *Genitori* dont le chant plein d'ampleur traduit une pensée pleine de noblesse et d'élévation.

Quant à l'interprétation de ces différentes œuvres, elle a été, de l'avis unanime, absolument remarquable : nuancement parfait, beaucoup de puissance et de netteté. Cette exécution fait honneur aux *Crick-Sicks*, aux instrumentistes de l'orchestre et à M. Louis Rosoor qui les dirigeait avec tant de talent et l'autorité qu'on lui connaît. Nous devons également une mention spéciale aux solistes, à M. Charles Duterte, basse, à M. Paul Deldyck dont la magnifique voix de ténor, plus vibrante que jamais, a contribué à faire ressortir toutes les beautés de l'œuvre de Gounod.

Les fêtes anniversaires de la société des orphéonistes « Crick-Sicks ». — Ainsi que nous l'avons annoncé, les orphéonistes *Crick-Sicks* ont célébré, dimanche et lundi, le quarantième anniversaire de la fondation de cette puissante société.

Le dimanche matin, ils ont chanté, en l'église St-Christophe, la magnifique messe de Gounod dont nous avons parlé plus haut. L'affluence était tellement grande que bien avant l'heure de la messe, il était impossible de trouver des places dans l'église.

Dans l'après-midi, un banquet de plus de cent couverts, parfaitement servi par les soins de M. Lemettre-Lesaffre, réunissait dans la grande salle de l'Hôtel du Cygne les membres actuels et quelques vétérans de la société ainsi que plusieurs invités dont M. V. Hassebroucq, maire de Tourcoing.

L'arrivée du premier magistrat de la ville a été saluée par un chaleureux vivat.

L'animation et la gaieté régnèrent en maitre durant tout ce repas réellement de famille. Le menu se composait ainsi :

POTAGE PRINTANIER
SUPRÊME DE BOEUF MONTMORENCY
VOL AU VENT FINANCIÈRE
GIGUE DE RENNES CASTELLANE
POULETS DE GRAINS
LAITUES
FROMAGES, FRUITS, DESSERTS

Au dessert commença la série des toasts.

M. Hassebroucq a dit qu'il était heureux de profiter de cette occasion pour rendre hommage aux efforts persévérants des *Crick-Sicks* qui font de cette société l'une des plus importantes de France, Cette vitalité s'atteste une fois de plus par l'organisation de ce grand concours d'orphéons qui rehaussera encore la valeur de la société. Il souhaite un long et brillant avenir et il porte un toast aux *Crick-Sicks* anciens et nouveaux, à leurs présidents et à leur chef.

M. Edmond Masurel remercie M. le Maire d'avoir bien voulu assister à cette fête de famille. En jetant un regard en arrière sur ce passé glorieux de quarante années, il rend hommage à ces vétérans qui fondèrent la société, à M. Moïse Welcomme qui l'a précédé à la présidence. Il accorde aussi un souvenir ému au regretté Honoré Ballois qui eut été si heureux d'assister à cette fête qu'il avait préparée. Enfin, faisant allusion au concours de lundi, il se plait à proclamer toute la valeur de l'œuvre écrite pour l'éminent chef Louis Rosoor pour le chœur imposé.

Un vétéran de la société, M. Auguste Leman, exprime, au nom des fondateurs, toute la joie de se trouver au milieu de ceux qui ont continué l'œuvre commencée en 1852. « Non seulement vous nous avez imités et égalés, dit-il, mais vous nous avez surpassés. Vous avez cueilli de nombreux lauriers et la valeur de la société vous a valu l'honneur de voir présider par Massenet le concours que vous avez organisé. Ne vous arrêtez pas en aussi bon chemin. Vous avez tout pour vaincre : un président généreux et dévoué, M. Edmond Masurel; un directeur de talent M. Louis Rosoor, un sous-chef, M. Jules Rosoor, qui ont succédé à leur père si regretté, le digne chef qui, le premier, a travaillé à la formation de cette belle société. »

M. Moïse Welcomme s'accocie] de tout cœur à ces paroles. Il félicite M. Jules Rosoor pour l'histoire si intéressante qu'il a écrite de la société : il félicite M. Louis Rosoor qui vient de s'affirmer comme compositeur de grand mérite. Puis après quelques mots de regrets à l'adresse de M. Henri Ballois, il porte un toast chaleureux au président, M. Edmond Masurel. « Rivé, dit-il, aujourd'hui à la société par les liens de la plus étroite amitié, c'est lui qui a été le promoteur de ce concours qui comptera dans les fastes glorieuses des *Crick-Sicks*. »

Viennent ensuite les toasts par M. Léon Manant à M. Jules Rosoor qui a travaillé activement à l'organisation du concours, par la représentant du *Journal de Roubaix* à la société tout entière, par M. Edmond Masurel à la société les *Enfants de Lutèce*, dont le vice-président est présent au banquet.

Tous ces toasts sont appuyés de hourras, de bravos, de chaleureux vivats et on se sépare enchantés de cette charmante réunion.

— Les *Crick-Sicks* se sont rendus ensuite à la gare pour recevoir, vers sept heures, deux sociétés de Paris, les *Enfants de Lutèce* et les *Amis de la Rive gauche*. A la descente du train, MM. Edmond Masurel et Moïse Welcomme présentent leurs souhaits de bienvenue, et les sociétés sont conduites en cortège au local des *Crick-Sicks* où sont offerts les vins d'honneur.

- Le concert du soir, donné par notre excellente musique municipale, a été très suivi. Le vent a malheureusement un peu contrarié les illuminations, *mais l'animation sur la Grand'Place*, a été grande jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Caisse d'épargne. — On nous prie d'annoncer qu'à partir du 12 courant les bureaux de la caisse d'épargne seront transférés dans l'ancienne école de filles, place Charles Roussel.

Odyssée d'un brigadier-fourrier. — Un brigadier-fourrier du 19e chasseurs à cheval, en garnison à Lille, Lucien-Jean Lallemand, né à Paris, disparaissait il y a quelque temps en emportant l'argent destiné à la paie de six hommes. On le savait passé en Belgique, et le malheureux était bientôt arrêté à Liège, à la demande du gouvernement français. Il a consenti à ne pas remplir les formalités d'extradition et, vendredi, vers 5 heures du soir, il était remis à la frontière aux gendarmes de Tourcoing, pour être jugé, sous l'inculpation de vol, par le Conseil de guerre de la 1re région du corps d'armée.

Vive la France ! — Emile Vanderbeke, domestique de ferme, âgé de 26 ans, avait été, en janvier 1891, dans une «courée» de la rue du Tilleul, le héros d'une aventure qu'on avait tout d'abord qualifiée de menaces de mort. En réalité tout s'était borné à quelques coups de barre de fer sur une porte et dans des carreaux de fenêtre.

Le 26 février suivant Vanderbeke était condamné, à Lille, à 1 mois de prison et à l'expulsion, sa peine faite.

Cependant il ne tardait pas à repasser la frontière et il avait la chance d'échapper jusqu'aujourd'hui à l'attention de la police. Mais tout a une fin ; et samedi, à 6 heures du matin, il était arrêté, par le service de sûreté, dans une ferme de La Marlière.

M. Cotard lui ayant demandé pourquoi il avait contrevenu à un arrêté d'expulsion : « Il m'est impossible de vivre dans mon pays, répondit-il ... Il n'y a que la France ! »

Triste affaire de mœurs à Mouveaux. — Constant T..., tisserand âgé de 55 ans, sous prétexte que sa femme était malade, avait demandé au jeune Eugène M..., âgé de 13 ans, de venir partager son lit. Cela se passait au commencement du mois de mars. La malade, aussitôt guérie, reprit son travail au dehors; et le tisserand, qui restait seul chez lui, rappelait presque chaque jour, dans sa maison, son jeune voisin, qui y restait de longues heures.

Vers la fin de mai la mère de M..., voyant dépérir son fils qui plusieurs fois avait eu des syncopes, le pressa de questions et apprit la vérité dans toute son épouvantable horreur ! Elle appela le docteur Guidez qui, après un minutieux examen, recommanda de ne plus laisser l'enfant fréquenter le tisserand, la vie même de l'enfant se trouvant en danger par suite de cette fréquentation.

T..., apprenant que la mère l'avait dénoncé, appela l'enfant dans son jardin, lui recommanda de ne rien dire aux gendarmes, lui promettant un vêtement et 0,50 c. tous les dimanches. Antérieurement il lui avait plusieurs fois fait cadeau de quelques sous, de chansons, et lui avait aussi offert à manger.

C'est vendredi vers 4 heures que les gendarmes se sont rendus à Mouveaux pour interroger celui sur qui pesait cette grave accusation. M. Brocart, juge-de-paix du canton-Sud, de passage dans la commune, délivra un réquisitoire, et Constant T.. fut arrêté. Au moment du départ du prisonnier, un grand rassemblement s'était formé en face de la Mairie, et on vit se renouveler la scène du 16 avril de l'année dernière, lors du transfert des assassins de Decottignies. Des briques, des projectiles de toutes sortes furent jetés après le prévenu et les gendarmes eurent beaucoup de peine à le soustraire à la fureur de la foule.

Bondues. — *Vol d'une chaudière.* — Mme X...., fermière au hameau du Christ, route de Linselles, à Bondues, avait été, à différentes reprises, victime de vols d'ustensiles et d'instruments aratoires. Vers la fin d'avril, on lui enleva de nouveau un grand chaudron en cuivre, d'une valeur de 25 à 30 fr. Malgré toutes les recherches auxquelles on se livra tout d'abord, on ne découvrit aucun indice.

Cependant Madame X.. n'abandonna pas la partie et elle résolut de visiter tous les marchands de vieux métaux des environs. Cela lui réussit; car elle a fini par retrouver, il y a quelques jours, la chaudière dans un magasin de bric-à-brac de Tourcoing. On espère mettre bientôt la main sur le voleur.

Halluin. — *Revue de gendarmerie.* — M. le commandant de gendarmerie a passé ce matin la revue inopinée de la brigade d'Halluin et en a témoigné sa satisfaction à M. le maréchal des logis Clouturier, qui l'a accompagné ensuite pour visiter l'emplacement de la nouvelle caserne, sise place Verte, dont les travaux vont commencer sous quelques jours.

LILLE

L'École supérieure de commerce. — La Chambre, dans sa séance de samedi, a adopté le projet de loi autorisant la chambre de commerce de Lille à contracter, en vue de la fondation d'une Ecole supérieure de commerce, un emprunt de cent mille francs, garanti par une imposition extraordinaire additionnelle au principal de la contribution des patentes.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 5 juin.* — DEUX LETTRES DÉLICTUEUSES. — Deux individus habitant Lille avaient écrit au procureur de la République, l'un que le commissaire de l'un des arrondissements de Lille, l'autre que le secrétaire d'un autre commissaire se faisaient payer des chopes quand il s'agissait de fournir des renseignements. Une enquête ouverte aboutit à l'honneur des deux fonctionnaires, et se termina par la comparution devant le tribunal correctionnel des auteurs des deux lettres sous l'inculpation de dénonciation calomnieuse.

Ils sont condamnés l'un appelé Lebet à deux mois, l'autre Derost à un mois d'emprisonnement.

OUTRAGES AUX BONNES MŒURS. — On peut voir quelquefois à l'étalage de marchands de journaux, certaines publications présenter sous la forme de lettres mortuaires et contenant des insanités en termes d'une convenance plus que douteuse. Un écrit de ce genre exposé à la vitrine d'un colporteur de la rue de Wedde, à Lille, Gustave Coudoux, a donné lieu à des poursuites contre celui-ci qui se voit infligé une amende de 50 francs.

POUR AVOIR ESCROQUÉ une centaine de kilogs de pommes de terre à un marchand de la rue de la Latte, à Tourcoing, un sieur Fremeau encourt par défaut une peine à quatre mois d'emprisonnement.

CONDAMNATION D'UN EX-CONDAMNÉ A MORT. — Au cours de l'audience on jugeait par défaut un individu qui, parmi divers antécédents judiciaires comptait une condamnation à mort, commuée dans la suite, il est vrai, en vingt ans de travaux publics : c'est l'autorité militaire qui lui avait infligé cette peine assez.. grave. Il porte le nom de Boulanger et poursuivi pour braconnage et vol, il a de nouveau *à son actif une peine de deux mois.*

PRÈS DE LA BARRIÈRE DU TILLEUL à Tourcoing, dans la soirée du 14 mai, un rattacheur d'une vingtaine d'années du nom d'Emile Ancet a commis sur une jeune fille de dix-sept ans un attentat à la pudeur; il lui est infligé trois mois.

STATISTIQUE. — Il a comparu aux audiences de cette semaine, vingt-sept jeunes gens âgés de moins de vingt-un ans.
Me CONFORME.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabileté de la rédaction.

Au Conseil municipal de Mouveaux

Mouveaux, le 4 juin 1892.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Dans le compte-rendu de la première séance du nouveau Conseil municipal de Mouveaux donné par votre journal, nous voyons que l'un de nos conseillers a proposé l'achat de charbons par la municipalité pour le céder aux ouvriers au prix coûtant.

Un second a ajouté qu'il n'y a pas de marchands dans la commune, et que ceux qui font ce métier sont des étrangers.

Au premier nous répondons que si nous n'attendions pas moins de sa libéralité, nous attendions cependant plus.

Nous nous demandons et nous lui demandons pourquoi il n'a pas proposé en même temps pour être logique, tout à fait désintéressé, la création des établissements suivants comme établissements municipaux :

1° D'une boulangerie municipale ; 2° D'une meunerie municipale ; 3° D'un abattoir municipal ; 4° D'une épicerie municipale, dans lesquels les habitants pourraient se fournir des denrées de première nécessité *aux prix strictement coûtants.*

Nous regrettons que le second connaisse si peu les intérêts et les habitants de la commune qu'il est censé représenter, en ignorant qu'il y a à Mouveaux au moins dix marchands de charbons, contribuables comme les autres, qui n'auront sans doute pas lieu de lui envoyer des félicitations, ni des remerciments.

Un groupe de lecteurs de votre journal, contribuables à Mouveaux.

PETITE CORRESPONDANCE

F. L. C. — 1° L'époux survivant a droit à la moitié des biens de la communauté, si le mariage a été fait sans contrat, ou sous le régime de la communauté légale; 2° Les héritiers du défunt peuvent provoquer de suite le partage; mais si le survivant n'a été, de la part du défunt, l'objet d'aucune disposition testamentaire ou libéralité, il a droit, outre sa part dans la communauté, à la moitié en usufruit des biens revenant aux héritiers du défunt. (Loi du 10 mars 1891).

A. F. — 1° Vous serez, sans doute, dispensé du service militaire en France, par application de l'article 8 de la convention franco-belge. 2° Vos frères seront astreints au service militaire en France, lors même qu'ils auraient satisfait à la loi sur la milice belge. (Application de l'arrêt de la Cour de Cassation du 7 décembre 1891 — mère française).

NOUVELLES MILITAIRES

Manœuvres de garnison. — Si la marche-manœuvre du 26 mai, *tristement marquée par la mort de M. le capitaine Passérieux*, s'était faite par une chaleur caniculaire la dernière manœuvre, celle du vendredi 3 juin, a été favorisée par un temps humide et à par suite été beaucoup moins fatigante pour les troupes qui y prenaient part.

Le 1er et le 3e bataillon du 43e de ligne, sous la direction de M. le commandant Niot, et éclairés par un détachement de cavalerie, devaient, d'après le thème de la manœuvre, lutter contre le 16e bataillon de chasseurs à pied, qui figurait l'ennemi. L'engagement devait avoir lieu aux environs du fort de Bondues.

C'est vers dix heures et demie que le combat s'est livré. Au bout de quelques instants d'une action chaude et bien nourrie, le clairon sonnait le « cessez le feu » et M. le général de Chauvenet faisait la critique tandis que les soldats bivouaquaient. Le retour s'est effectué par Bondues, Pont-de Marcq, La Madeleine et la porte de Gand.

NORD

Un vol sacrilège à l'église de Saint-Martin d'Esquermes. — Des malfaiteurs se sont introduits dans la nuit de vendredi à samedi, dans l'église de Saint-Martin d'Esquermes. Ils ont fracturé deux troncs qui ne contenaient que quelques sous. C'est tout ce qu'ils ont pu enlever.

Nécrologie. — M. Rancy père, directeur du cirque que, de temps immémorial, on avait coutume de voir aux foires du Nord, est mort samedi matin à quatre heures à Caen.

Une ancienne affaire. — Le parquet de Beauvais, sur un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction de Valenciennes, vient de mettre en état d'arrestation, à Montataire (Oise), le nommé Louis Braillon, ancien employé de MM. Boutteau et Parmentier, brasseurs à Anzin. C'est à la suite de vols et d'abus de confiance commis au préjudice de ses patrons que Braillon fut condamné par défaut à un an de prison par le tribunal de Valenciennes en septembre dernier. Cet individu était également recherché par le parquet de Soissons pour vol.

La chicorée. — Le *Journal Officiel* publie un décret modifiant celui du 12 février dernier sur les chicorées. D'après ce décret, pour chaque quintal métrique des cossettes de chicorée sèche, il devra être représenté 85 kilogrammes de chicorée torréfiée et moulue ; en bon état de conditionnement et de siccité.

Ne sont réputées en bon état de siccité que les chicorées sèches, qui, desséchées à l'absolu perdront au plus 10 0[0 de leur poids.

Un accident de chemin de fer à Maubeuge. — Un terrible accident de chemin de fer s'est produit samedi, à 4 h. du soir, à la gare de Maubeuge. La dame Démanez, âgée de 70 ans, habitant rue Casimir Fournier, apportait à goûter à son fils employé au chemin de fer; elle était engagée sur les voies lorsque son fils apercevant un train qui arrivait, lui fit signe avec la main de ne plus avancer.

Mais la pauvre femme continua sa route. La locomotive du train venant à toute vitesse la tamponna et la projeta sur la voie. Une roue lui coupa un bras.

Ses affreuses blessures et son grand âge ne donnent guère d'espoir de la sauver.

PAS-DE-CALAIS

Dévorée par un terre-neuve. — Une petite fille de cinq ans, Virginie Lefebvre, habitant Saltau (Pas-de-Calais), était allée chercher du lait à la ferme de Mme veuve Duquesne. Au moment où elle entrait dans la cour, un énorme chien de Terre-Neuve, appartenant à la fermière, s'est jeté sur elle, l'a terrassée et mordue au cou, au dos et à la cuisse gauche dont la partie charnue est enlevée.

On eut beaucoup de peine à détacher l'animal de sa victime. M. le docteur Courtieux n'a pu se prononcer sur l'état de la petite Virginie. Le chien a été abattu. On doit en faire l'autopsie pour examiner s'il est atteint de la rage.

BELGIQUE

Rolleghem. — *Un chien enragé.* — Dans l'après-midi de jeudi, un chien errant, de taille moyenne, parcourait les rues, la gueule bavante et les yeux sanguinolants ; il poursuivait tous ceux qu'il rencontrait, semant la terreur dans le village. Bientôt il parvint à saisir un chien qu'il mordit cruellement à l'oreille. Personne n'osait approcher le terrible animal, quand un courageux citoyen, M. C. B... s'arma d'une fourche, poursuivit le chien et le cloua au sol d'un coup de son arme. Quelques coups de bâton solidement appliqués sur le crâne, eurent définitivement raison du chien. Ce dernier, visité par le vétérinaire Dedonder, a été reconnu atteint d'hydrophobie. L'autre toutou a été abattu.

La dynamite en Belgique. — Un attentat, qui dénote une audace inouie, a été commis hier à Flénu. Vers 9 heures du soir, deux cartouches de dynamite ont été placées dans un trou sous le toit de la maison habitée par M. Deharvengt, ingénieur au charbonnage du Levant de Flénu.

Il est impossible de comprendre comment le malfaiteur a pu, sans être remarqué, placer les cartouches à cet endroit et à une heure où tous les habitants étaient encore levés dans la maison de M. Deharvengt et dans les demeures voisines. Une seule des cartouches a éclaté. Elle a commis peu de dégâts heureusement : la toiture a été légèrement endommagée. Le parquet de Mons s'est rendu sur les lieux; mais on n'a découvert aucun indice pouvant mettre la justice sur les traces du coupable.

La situation électorale à Liège. — Depuis bien des années les catholiques liégeois n'avaient plus osé affronter la lutte sur le terrain législatif, et pour cause : malgré les plus vaillants et les plus vigoureux efforts ils ne parvenaient pas à faire nommer leurs hommes.

Ils viennent de prendre la noble résolution de tenter la fortune une fois encore.

L'arrondissement de Liège a droit pour la future constituante, à cinq sénateurs et à onze représentants.

Nos amis politiques présentent une liste complète pour les deux Chambres.

Cette liste est des mieux composée, car elle compte les noms les plus respectés de l'aristocratie, de l'industrie et du barreau.

Les catholiques ont accueilli avec enthousiasme l'annonce de la lutte, et dès maintenant ils se préparent activement à faire passer leurs hommes au 14 juin.

Les libéraux, progressistes et doctrinaires présentent également une liste complète où toutes les teintes du libéralisme et quelque peu de socialisme sont rassemblées.

Les cartouches pour grèves en Belgique. — Bruxelles, 4 juin. — L'infanterie belge vient d'être pourvue de son nouveau fusil de petit calibre avec magasin à répétition et poudre sans fumée, comme dans presque toutes les autres armées. Mais, ce qui n'est pas sans originalité; cette infanterie va recevoir, outre ses munitions de guerre, un approvisionnement de cartouches de sûreté pour grèves.

Celles-ci se composeront d'une lame de maillechort contenant cinq grammes de sciure de bois comprimée; elles seront tirées avec une charge de poudre ordinaire de deux grammes faisant beaucoup de bruit et beaucoup de fumée; la portée de la balle n'excédera pas deux cents mètres. En un mot, au lieu de la balle si dangereuse des armes de petit calibre à répétition, les soldat belges emploieraient, le cas échéant, un projectile qui ferait moins de mal que de tapage.

Bantigny. — Un douloureux accident est arrivé dan cette commune : M. l'abbé Crié, curé de cette paroisse, était en train, vendredi, de décorer son église pour la cérémonie de la première communion qui a lieu le jour de la Pentecôte. L'échelle sur laquelle il était monté glissa, et il fut d'abord précipité sur le tabernacle puis sur le palier de l'autel.

Dans sa chute M. l'abbé Crié se cassa la jambe. Son état est aussi satisfaisant que possible.

Une jeune fille à moitié assommée par sa rivale. — On écrit de Huy, le 4 juin :

« Un fait excessivement grave vient de se passer à Amay, une des plus importantes communes de notre canton. Un jeune homme avait promis le mariage à une jeune fille de cette localité ; mais, volage, comme le sont, dit-on, tous les hommes, cette circonstance ne l'empêchait nullement de courtiser, paraît-il, une autre demoiselle. La délaissée qui ne se sentait disposée à abandonner ainsi son promis voulut tirer vengeance de l'affront qu'on lui faisait. Jeudi après-midi donc, accompagnée de trois amies, elle invita sa rivale à se joindre à elles pour aller faire une coupe d'herbage dans le bois.

» Quand elles eurent pénétré à une courte distance du taillis, les quatre femmes se jetèrent traitreusement sur l'enviée et la frappèrent avec une telle furie que son corps est couvert de plaies et qu'elle porte à la tête une blessure très dangereuse. Non contentes encore, elles pendirent la pauvrette à un arbre voisin. Un facteur, passant par là, entendit des cris. Il s'approcha et voulut protéger la malheureuse. Mal lui en prit car les forcenées l'obligèrent à s'éloigner, après l'avoir mordu, frappé et égratigné.

» Heureusement le brave homme rencontra un passant qu'il invita à venir lui prêter main forte. Les deux hommes mirent à la raison les quatre mégères. Quelle ne fut pas la stupéfaction du passant en reconnaissant sa sœur en la personne de la blessée. Les médecins, paraît-il, disent que la vie de la malheureuse est en danger. »

LA VIE AUX ÉTATS-UNIS

IL DOIT Y AVOIR UN PHARMACIEN

Croyez m'en, chers lecteurs, s'il en est parmi vous qui désirent faire fortune aux Etats-Unis, il n'est rien mieux que d'aller vous établir pharmaciens. Par ici, une pharmacie vaut une mine d'or.

Afin de vous convaincre, laissez-moi vous raconter comment je fis la connaissance de ces magasins étonnants et immenses appelés : « Ding store », mais qu'un Français nommerait justement : Entrepôts généraux de marchandises de toute sorte.

Lorsque je débarquai à New-York, le dimanche 15 juillet 1888, vers huit heures du matin, la première personne que j'aperçus fut mon ami William P... dont j'avais fait la connaissance à Paris où il vient tous les ans dépenser en quatre mois les monceaux d'argent qu'il gagne à New-York pendant les huit autres mois.

En France, il ne vit que pour le plaisir; en Amérique, que pour le « Business ».

William avait promis de me servir de guide à New-York et je n'ai pas eu à regretter de m'être confié à lui. Le dimanche matin, nous déjeunâmes vers midi au fameux restaurant Delmoncio, le Bignon américain.

Après un excellent repas, nous décidâmes d'aller au Grand-Central Park — qui n'est pas central du tout, attendu qu'il est situé à plusieurs kilomètres du centre de la ville. — Nous nous dirigeâmes donc vers la station du Chemin de fer qui devait nous conduire au Park. William avait à la boutonnière de sa jaquette une rose superbe dont les vives couleurs et le parfum, m'avaient depuis le matin taquiné la vue et l'odorat ;

— Quelle jolie rose vous avez là, William, dis-je enfin tout en marchant,

— Magnifique, n'est-ce pas?

Puis, après un rapide coup d'œil à ma boutonnière :

— Ah ! pardonnez-moi, j'aurais dû songer à vous en offrir. Mais mieux vaut tard que jamais.

Il s'arrêta et regardant autour de lui :

— Voyons, dit-il, il doit y avoir par ici un pharmacien ?

— Un pharmacien ! m'écriai-je, pour quoi faire? êtes-vous indisposé?

— Mais non, mon ami.... pour acheter des fleurs !

— Des fleurs ! chez un pharmacien !

Mais oui, vous allez voir.

A quelques pas il y avait un pharmacien. Aux Etats-Unis, il y en a un à presque chaque coin de rue, et chez celui-là comme chez tous les autres on vendait des fleurs d'une fraicheur exquise.

Nous passâmes une couple d'heures au Park Central qui est immense — peut-être le plus grand du monde.

En juillet, il fait très chaud à New-York; aussi à peine de retour dans la ville, William me déclara qu'il avait la gorge horriblement sèche.

— Et vous, me demanda-t-il, n'avez-vous pas soif ?

— Ma foi si, je prendrai quelque chose avec plaisir.

— Voyons, fit Willian, avec le plus grand calme, il doit y avoir par ici un pharmacien.

— Hein ! quoi, pour boire ?

— Mais oui.

— Ah ça ! que diable buvez-vous donc, vous, de l'hunyadi-janos ?

— Non, non, répondit-il en riant, je vais vous faire goûter quelque chose d'excellent.

Le pharmacien n'était pas loin. Chez celui-ci comme chez tous les autres, il y avait un immense comptoir de marbre où l'on servait des centaines de boissons américaines à base de soda. Le soda est une espèce d'eau de seltz très forte et très salée. Les Américains mélangent cela avec des sirops, des œufs, des crèmes, des liqueurs, etc.

Les femmes surtout en raffolent et ne manquent jamais une occasion de s'offrir ou de se faire offrir un verre de soda quelconque. — Cette boisson coûte cinq sous le verre.